



Communiqué de presse du 23 novembre 2020

## Le premier rapport annuel de l'application EyesUp montre l'omniprésence du harcèlement sexuel en Suisse romande

L'association EyesUp publie son premier rapport annuel analysant une année de données récoltées sur l'application. Avec une moyenne de 3 signalements par jour, l'association présente des chiffres sans appel et édite 7 pages de recommandations pour que des mesures fortes soient prises contre le fléau du harcèlement sexuel.

Après une année d'existence en juin 2020, l'application contre le harcèlement sexuel EyesUp a été téléchargée 2893 fois et utilisée 1100 fois pour signaler des cas à travers tous les cantons romands, représentant 3 signalements par jour en moyenne. Pourtant, les données recueillies par EyesUp ne concernent qu'une très petite partie des actes de harcèlement sexuel commis tous les jours en Suisse romande. Elles témoignent, via des occurrences concrètes et anonymes, de la réalité violente du quotidien de très nombreuses personnes.

### Femmes cibles, hommes auteurs

94% des cibles de harcèlement sexuel sont des femmes, âgées de 12 à 88 ans. Près de 10% des cas concernent donc des cibles mineures. Les auteurs sont presque exclusivement des hommes (97%), d'âge moyen, aussi souvent seuls qu'en petits groupes. Contrairement aux idées reçues, la quasi-totalité des auteurs ne sont pas des ado, mais semblent avoir en tout cas plus de 20 ans (93%).

Les émotions les plus souvent suscitées par les actes de harcèlement sexuel relatés sont la colère (60%), le dégoût (51%) et l'impuissance (46%). La peur, suscitée par 31% des actes signalés, n'arrive qu'en quatrième place. Les signalements réalisés via EyesUp montrent que le harcèlement sexuel ne suscite jamais de la fierté ou de la séduction (0%). Ces résultats montrent bien que la frontière entre la séduction et le harcèlement sexuel est tout sauf floue.

### Aucun acte n'est anodin

Les actes de harcèlement sexuel les plus signalés sont les regards déplacés (29%) et objectivants (22%), les sifflements (17%) et les commentaires sur le physique (17%). Viennent ensuite les insultes (11%) et les commentaires sexuels (10%). Chacun de ces actes constitue une violence sexuelle qui vise à déshumaniser et inférioriser leur cible. Souvent refoulés ou ignorés, leur prédominance témoigne de l'impact néfaste qu'ils ont sur les personnes qui les vivent et atteste d'un cruel besoin de changement dans l'espace public, privé et professionnel. Ils démontrent également que les normes pénales doivent évoluer pour répondre à ces comportements qui n'ont majoritairement aucune conséquence légale.

La quantité d'actes très violents est alarmante : plus de 100 signalements concernaient le fait d'avoir été suivie, 83 relevaient d'attouchements et 54 de propositions sexuelles. Les agressions physiques (48), les menaces de violences (38), l'exhibitionnisme (28) et les menaces de viol (16) sont signalées entre une fois par semaine et plus d'une fois par mois !

### Le harcèlement sexuel n'a pas fait de pause pendant le confinement

Une courte analyse sur les mois de mars à mai suggère que cette période de crise sanitaire a été propice au harcèlement sexuel. Avec pourtant la majorité de la population cloîtrée chez elle entre le 13 mars et le 12 avril, EyesUp a recueilli 32 signalements de cas de harcèlement sexuel, soit à peine 2 de moins que durant les 30 jours qui ont précédé le confinement.

Les cibles de ces attaques relèvent dans leurs témoignages un sentiment d'injustice et de colère plus important qu'à l'habitude. Alors que le harcèlement de rue est parfois noyé dans la vie quotidienne, le fait de l'avoir subi lors des rares sorties souligne encore davantage son caractère insupportable. Par ailleurs, les signalements d'actes de harcèlement survenus « à la maison » sont sur-représentés durant cette période. Sans surprise malheureusement, il est possible de se faire harceler chez soi et en ligne. La plus grande vigilance est donc de mise en cas de nouveau confinement, d'autant plus que, dans ces circonstances, les possibilités de dénonciation ou d'appel à l'aide sont nettement restreintes

### EyesUp recommande des mesures fortes contre le harcèlement sexuel

Parce que le harcèlement sexuel est un fléau aux racines systémiques, les institutions qui règlent et encadrent la vie collective doivent prendre conscience de sa gravité dans notre société et mettre en place des mesures ambitieuses. Les services publics doivent par ailleurs respecter leurs objectifs en traitant toutes et tous sans discrimination ni violences, mais aussi en observant leur devoir d'exemplarité en tant qu'employeurs.

La prévention est la priorité : les institutions publiques sont appelées à promouvoir largement le respect, l'égalité et le consentement par l'instruction publique et des campagnes de sensibilisation. Par ailleurs, tant pour respecter leurs obligations légales, que pour garantir le vivre-ensemble et préserver leur réputation, les entreprises privées ont tout intérêt à mettre en place des processus de prévention et de surveillance pour combattre le harcèlement.

EyesUp rappelle aussi que les cibles de harcèlement doivent être mieux accompagnées. Les professionnel·le·s des domaines de la sécurité, de la santé, du social, de l'éducation, des ressources humaines ainsi que tout·e autre intervenant·e concerné·e devraient recevoir une formation sur le harcèlement sexuel. Les nombreux témoignages confiés à EyesUp démontrent un réel besoin pour les cibles de harcèlement de bénéficier d'un espace leur permettant de faire connaître et reconnaître leurs expériences, y compris légalement.

Par ailleurs, EyesUp demande d'améliorer le cadre légal : le harcèlement sexuel doit être expressément mentionné dans le code pénal, une norme pénale contre le harcèlement de rue doit être instaurée, et dans le cadre du travail, le fardeau de la preuve doit être allégé dès lors que la protection des employé·e·s est de la responsabilité de l'employeur·se.

### Contacts

Léonore Porchet, présidente et membre fondatrice, 079 350 67 43

Max Felder, responsable scientifique et membre fondateur, 079 365 15 92

Pour les recommandations : Camille Goy, 077 434 86 63

Pour les questions liées au cadre légal : Xavier Company, 079 715 42 10

[eyesupapp.ch](https://eyesupapp.ch) / [Facebook](#) / [Twitter](#) / [Instagram](#) / [YouTube](#)